

CONDUITE A TENIR

SI VOUS AVEZ ÉTÉ EN CONTACT AVEC UN CAS PROBABLE OU CONFIRME DE COVID-19

Santé publique France a identifié 3 niveaux d'exposition des personnes contacts d'un cas probable ou confirmé de COVID-19 :

① **Personne contact à risque modéré/élevé** : personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable, par exemple : famille, même chambre ou ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre du cas confirmé ou probable lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau; voisins du cas index dans un avion ou un train, en l'absence de mesures de protection efficaces

Mesures d'isolement si vous êtes dans ce cas-là:

Les personnes contacts à risque modéré/élevé d'un cas confirmé ou probable de COVID-19 doivent bénéficier d'un isolement à domicile d'une durée de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas.

Durant son isolement, la personne contact doit :

- Rester à domicile
- Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial (à défaut port d'un masque chirurgical)
- Réaliser la surveillance active de sa température et de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...)
- Si des symptômes apparaissent, référez-vous à notre **Fiche informations COVID-19**

CONDUITE A TENIR

② **Personne contact à risque faible** : personne ayant eu un contact ponctuel étroit (<1 mètre) et/ou prolongé (>15 minutes) avec un cas confirmé ou probable à l'occasion de la fréquentation des lieux publics ou contact dans la sphère privée ne correspondant pas aux critères de risque modéré/élevé

③ **Personne contact à risque négligeable** : personne ayant eu un contact ponctuel avec un cas confirmé ou probable à l'occasion de la fréquentation de lieux publics, sauf circonstances particulières qui peuvent justifier un classement en risque faible.

Seules les personnes contact à risque modéré/élevé font l'objet d'un appel et d'une information sur la conduite à tenir.

Si vous êtes dans les cas ② ou ③, les mesures d'isolement sont les mêmes que pour le reste de la population.

Elles sont détaillées sur [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr), à la page dédiée Coronavirus.